

**RAPPORT DES REPRESENTANTS DES ETUDIANTS
DE L'UNIVERSITE FRANCO-ALLEMANDE**

pour la séance de l'assemblée des établissements membres
le 12 mai 2005 à Mayence

Selon les termes de l'accord portant création d'une Université franco-allemande (« accord de Weimar »), la mission centrale de l'UFA consiste à offrir aux

tion franco-allemande, en collaboration avec les représentants de l'UFA et les res-

fait entièrement défaut. Le fait que les étudiants UFA ne se considèrent pas en tant que tels repose sur une problématique, qui, dans le fond, est purement technique : ce que l'on appelle le **déficit de communication** a déjà été évoqué à plusieurs reprises. Néanmoins, le flux d'informations entre l'UFA et ses étudiants a un besoin urgent d'être amélioré. Un cursus qui prétend offrir une formation performante, se doit en premier lieu d'être transparent. **Transparence**, dans ce sens, signifie notamment que le bachelier, qui opte pour un cursus UFA, soit éclairé au préalable sur les conditions liées à l'octroi d'un soutien de l'UFA (aide à la mobilité).

En décidant de mettre en place des **délégués de cursus** auprès des établissements membres et d'impliquer les **représentants des étudiants** au niveau de l'encadrement des organes, l'UFA a emprunté la bonne voie pour devenir un établissement d'enseignement supérieur au vrai sens du terme. L'objectif est que l'UFA soit présente dans tous ses établissements universitaire

l'élection des délégués de cursus échoue, les efforts pour constituer une représentation élue par les étudiants à l'UFA, auront été vains ! A ce titre, nous nous posons encore la question de savoir si l'UFA entre-temps a adopté le **règlement électoral** concernant l'élection des représentants des étudiants.

- b)** L'UFA devrait aussi s'occuper de la question de savoir si l'UFA entre-temps a adopté le règlement électoral concernant l'élection des représentants des étudiants.

c) De manière générale, on déplore la **réduction de l'aide à la mobilité** à 250 euros par mois. Toutefois, beaucoup se sont montrés prêts à souscrire à cette réduction si cette réduction permet d'attribuer une aide financière au plus grand nombre possible d'étudiants UFA. A noter qu'il a également été proposé de verser des montants variables, en fonction de la durée du séjour à l'étranger, afin que ceux qui, pour des raisons financières, ne peuvent pas effectuer un séjour à l'étranger de plus de deux semestres, puissent également bénéficier d'une aide à la mobilité. Si l'on considère que beaucoup de cours ne sont proposés qu'à la rentrée universitaire (soit au début du 1^{er} semestre), la règle, qui prescrit un séjour d'études d'au moins trois semestres dans l'établissement partenaire, n'a pas beaucoup de sens. En principe, un séjour de deux ans serait souhaitable. Il n'empêche qu'un séjour à l'étranger

en une ***campagne effectuée à titre bénévole par les étudiants UFA***. Ceux-ci pourraient organiser des journées d'information (sur deux voire trois jours durant les vacances universitaires) auprès des lycées de leur région d'origine. Nous avons entendu dire que certains étudiants UFA seraient volontaires pour cela. Compte tenu du fait que les étudiants sont originaires des régions les plus diverses en France et en Allemagne, on peut s'attendre à un spectre d'action très large. L'UFA n'aurait qu'à mettre du matériel d'information à disposition.

B. Opérations de relations publiques via les médias

Par ailleurs, l'UFA devrait engager des moyens supplémentaires, en vue de